

RÈGLES DE VIE

« La collaboration est la clé du succès »

RÔLE DE L'ÉLÈVE

Chaque élève s'assure de sa réussite en :

- Étant le premier responsable de ses apprentissages et de ses comportements.
- Respectant les règles de la classe et de l'école
- Collaborant, faisant preuve d'autonomie, de sens des responsabilités, de respect et de persévérance.

RÔLE DU PARENT

Le parent est un acteur important pour la réussite de son enfant :

- Encourager son enfant au quotidien.
- Assurer un suivi des apprentissages et des comportements via Mozaïk.
- Valoriser l'effort.
- Collaborer avec les intervenants de l'école.

J'ADOpte UN LANGAGE RESPECTUEUX

- En tout temps, à l'école, j'utilise un langage respectueux.

TENUE VESTIMENTAIRE À L'ÉCOLE

- L'élève doit avoir une tenue vestimentaire appropriée :
 - Aucun vêtement faisant la promotion de la violence, du sexe ou de la drogue.
 - Jupe qui se rend à une largeur de main au-dessus du genou.
 - Short qui se rend au bout des doigts lorsque le bras est allongé.
 - Camisole à bretelles larges (3 centimètres minimum).
 - Chandail sans ouverture et qui se rend au pantalon.
 - Pantalon ample (leggings recouverts).

- Sous-vêtements cachés.
- Aucun manteau en classe, sauf en cas d'avis contraire.
- Pas de camisole en éducation physique (filles et garçons).
- Aucun couvre-chef en classe (casquette, tuque, capuchon, béret, etc.)

Si la tenue d'un élève est inadéquate :

- Il devra se changer s'il a d'autres vêtements.
- L'agent de sécurité peut lui offrir d'autres vêtements (chandail).
- Ses parents peuvent venir lui porter d'autres vêtements.

Au cas où l'élève refuse de collaborer il doit se rendre à la pause pour le reste de la journée. (Sortie de cours)

À l'avenir, il ne doit plus porter la tenue inappropriée.

RÈGLES À L'ÉCOLE ET LORS DES SORTIES SCOLAIRES	
LES OBJETS OU GESTES SUIVANTS SONT INTERDITS	CONSÉQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vol ➤ Vandalisme ➤ Manque de respect ➤ Falsification d'identité ➤ Refus de collaborer dans les corridors ➤ Armes blanches (couteau, x-acto, etc.) ➤ Autres objets inappropriés en classe (tournevis, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie des objets interdits. • Rencontre avec la direction, le responsable à l'encadrement, l'agent de sécurité ou le policier. • Geste réparateur. • Les parents sont avisés.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mouvement de groupe / Instigation ➤ Manque de respect grave et direct ➤ Refus de collaborer lors d'un retrait de cours ➤ Bagarre ➤ Déclenchement du système d'alarme incendie 	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension; téléphone aux parents, et/ou rencontre de réintégration.

RÈGLES EN CLASSE

EN CLASSE, il est **INTERDIT** d'apporter EN **TOUT TEMPS** :

- ✓ Appareils électroniques non-autorisés ; Cellulaire, MP3, appareil photo, montre intelligente, etc. (à moins que l'enseignant l'autorise de façon ponctuelle et pour des raisons pédagogiques).
- ✓ Nourriture, breuvage autre que de l'eau

De plus, il est également interdit de filmer, de prendre des photos ou d'enregistrer dans les classes sans autorisation.

Tout manquement à ce règlement entraînera une sortie de classe.

Dans le but de développer le sens des responsabilités et l'autonomie de l'élève, voici la procédure de réintégration du processus disciplinaire de l'école lors d'une sortie de cours. L'élève est le premier responsable de sa réintégration en classe.

Procédure de réintégration lors d'une sortie de cours

Lorsqu'un élève est retiré de son cours :

- L'élève doit se rendre au local La Pause, déposer son cellulaire, rester calme, faire son travail et respecter le climat.
- L'intervenant lui remet une feuille qu'il doit apporter à la maison et sur laquelle y est inscrite une procédure à suivre à l'intention du parent.
- Le parent doit appeler l'école pour confirmer qu'il a été informé des raisons du retrait par son enfant.

Il doit appeler au : 418 669-6064 poste 5035 avant 7 h 30 le lendemain du retrait pour confirmer avoir été mis au courant par son jeune de sa sortie de cours. Si l'appel n'est pas fait pour le cours suivant, l'élève retourne à La Pause pour le cours concerné. Si la situation perdure l'élève sera rencontré par un intervenant. Aussi une rencontre entre l'enseignant impliqué et l'élève **peut** avoir lieu pour faciliter son retour.

CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est obligatoire pour l'emprunt de livres et dans le transport scolaire. Si je la perds, je peux m'en procurer une autre.

J'APPORTE TOUT MON MATÉRIEL ET MON AGENDA

- L'agenda est un outil très utile pour ma réussite. Des copies supplémentaires sont disponibles au secrétariat au coût de remplacement établi.
- J'apporte tout le matériel nécessaire à mes cours. Les oublis seront consignés et des conséquences pourraient s'appliquer.

ABSENTÉISME

Les motivations d'absences doivent se faire **par courriel, par Mozaïk ou par un billet écrit et signé par le parent** (l'élève doit le déposer dans la boîte au secrétariat).

Si l'absence n'est pas motivée **avant le vendredi 15 h 10**, un rapport sera remis à l'élève pour lui donner une deuxième chance d'apporter sa motivation. Votre jeune aura la responsabilité de déposer cette feuille signée dans la boîte au secrétariat.

Si votre jeune n'apporte toujours pas sa motivation pour le vendredi suivant la réception de cette feuille, il devra se présenter à la reprise de temps.

Mozaïk : portailparents.ca

Courriel : cure-hebert@cslsj.qc.ca

Téléphone : 418 669-6064 poste : 6400

DROGUES ET ALCOOL : CONSÉQUENCES

- La consommation de drogue ou d'alcool et la possession de drogue ou de matériel servant à la vente ou à la consommation de drogues sont illégales, donc strictement interdites à l'école, sur ses terrains, durant l'heure du midi, ainsi que durant les activités organisées et encadrées par l'école. En conséquence, l'élève sera soumis au *Protocole d'intervention en toxicomanie* de la Commission scolaire et pourrait être rencontré par un policier de la Sûreté du Québec.

- La vente et le trafic de drogue sont illégaux. Dans une telle situation, une plainte est automatiquement faite à la Sûreté du Québec. En conséquence, l'élève pourrait être suspendu ou expulsé de la Commission scolaire en vertu de la politique relative à la suspension et à l'expulsion d'élève en formation générale jeunes (politique 05-08).

TABAC – CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

- Le tabac et la cigarette électronique sont strictement interdits en tout temps dans les bâtiments, sur les terrains de l'école et dans le transport scolaire.
- Un inspecteur du tabac circule en tout temps et a l'autorité pour délivrer un constat d'infraction.

EN CAS D'ÉVACUATION

- Attendre les consignes de l'enseignant(e) et rester calme.
- Le groupe prend la sortie la plus proche et la plus sécuritaire.
- Les élèves se déplacent sans course, bousculade et cris.
- Il faut se regrouper sur la cour d'école (stationnement des autobus) et demeurer avec son groupe pour la prise de présence par l'enseignant(e). (Affiche lieu de rassemblement)
- Une fois la vérification des élèves faite, attendre les directives de la direction de l'école.

POLITIQUE SCOLAIRE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

À l'école secondaire Curé-Hébert, aucune forme de violence (psychologique, verbale, sexuelle, physique) n'est tolérée. Un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est prévu à l'école.

PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE	
Étape 1	Avertissement par le responsable à l'encadrement
Étape 2	Rencontre avec la responsable à l'encadrement Appel à la maison
Étape 3	Rencontre avec la direction de l'école Appel à la maison Suspension
Étape 4	Rencontre avec la direction de l'école Suspension Rencontre avec les policiers éducateurs
Étape 5	Rencontre avec la direction de l'école Suspension Analyse de la situation (possibilité de judiciarisation)

ALLERGIES ALIMENTAIRES ET PIQÛRES D'INSECTES

Il existe des procédures d'urgence qui pourraient sauver la vie suite à l'ingestion d'aliments allergènes ou de piqûres d'insectes. Ces procédures consistent à administrer de l'adrénaline (épipen) et assurer le transport à l'hôpital, si une personne venait en difficulté respiratoire suite à l'absorption d'aliments allergènes ou à une piqûre d'insecte. Cette politique s'applique dans toutes les écoles de la Commission scolaire. C'est le Code civil qui nous donne cette latitude, c'est-à-dire d'agir sans l'autorisation des parents lors de cette situation d'urgence. Toutefois, si cela survenait, les parents seraient informés rapidement après l'événement et, si possible, avant le transport de l'enfant à l'hôpital.

BOTTIN DES RESSOURCES POSSIBLES	
Association des Gais et Lesbiennes	418 548-4122
Carrefour Jeunesse-Emploi (La Bivoie)	418 668-0105
CALACS (Ressource spécialisée en agression sexuelle)	1 866 666-1004
CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)	418 662-3339
Centre de Jour en prévention des toxicomanies	418 669-2000 p.6336
Centre de prévention du suicide (24h / 7 jours)	1 866 277-3553
Centre Jeunesse	418 662-7885
CLSC	418 669-2000
Commission des droits de la personne et de la Jeunesse	418 698-3636
Contact Jeunesse	418 662-8314
Fondation pour l'enfance et la Jeunesse	418 549-4853 p.3116
Gai Écoute : www.gaiecouste.org	1 888 505-1010
Havre du Fjord (alcoolisme et toxicomanie)	418 548-0071
Justice Alternative Saguenay inc.	418 698-2400
Maison de l'espoir	418 545-9274
Maison de Jeunes de Desbiens	418 346-5356
Maison de Jeunes de Lac-à-la-Croix	418 349-2892
Maison de Jeunes de Métabetchouan	418 349-3511
Maison de Jeunes de St-Bruno	418 343-3874
Maison de Jeunes d'Hébertville	418 344-1302 p.225
Maison de Jeunes d'Hébertville-Station	418 343-3874
Maison d'hébergement SOS Jeunesse	418 548-1558
Maison ISA (Centre d'aide contre agressions sexuelles)	418 545-6444
Tandem	418 480-1663
Tel-Aide (16h à 24h / 7 jours)	418 695-2433
Tel-Jeunes (24h / 7 jours) : www.teljeunes.com	1 800 263-2266
Travail de milieu secteur Sud	418 349-8050
Travail de Rue	418 662-6777

SERVICE D'AIDE ET D'ENCADREMENT À L'ÉLÈVE

Direction	René Simard
Direction adjointe	Isabelle Voisine
Responsable à l'encadrement	Julie Gagnon
Orthopédagogie	Enseignantes orthopédagogues
Prévention des toxicomanies	Lucie Racine
Psychoéducation	Annick Bouchard
Travailleuse sociale du CLSC	Mélissa Dorval
Infirmier du CLSC	Carl Plourde
Orientation	Stéphanie Gervais
Récupération	Français/math/anglais/sciences
Encadrement pédagogique et tutorat (GPS)	Selon les besoins
Bibliothèque	30 minutes tous les midis (salle d'étude) et Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 8h30
Reprise de temps	Mercredi après l'école Journée pédagogique
Soutien pédagogique	Enseignants
Sécurité	Roxanne Roy